

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 281 Vœu relatif à la situation de la Maternité de l'Hôpital Trousseau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que dans l'est parisien, en février 2012, la maternité de l'hôpital Saint-Antoine qui accueillait 2.500 naissances par an, a fermé ; et qu'en juin 2012, la maternité de la Clinique De Vinci qui accueillait 1.700 naissances par an, a également fermé ;

Considérant que ces fermetures de maternités ont engendré un transfert de 1.300 accouchements vers la maternité de l'Hôpital Trousseau ;

Considérant que ce transfert a pour conséquence des conditions de travail plus difficiles donc génératrices de stress et un manque de place et de locaux adaptés ;

Considérant les vives inquiétudes du personnel de cet établissement, actuellement en grève afin d'obtenir des effectifs supplémentaires pour pouvoir exercer ses missions dans de meilleures conditions et être en mesure de répondre quantitativement et qualitativement à tous les besoins des futures mères de l'est parisien ;

Considérant que ces fermetures successives et la réorganisation du réseau de périnatalité de l'est parisien ainsi que les menaces qui pèsent sur la maternité des Bluets génèrent de lourdes incertitudes quant à la prise en charge des futures mères dans des conditions optimales ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, Mme Hélène BIDARD et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche,

Emet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de la Direction générale de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris pour :

- alerter sur les inquiétudes de l'ensemble du personnel de la maternité de l'hôpital Trousseau, quant aux conditions d'accueil des futures mères de l'est parisien ;
- demander les moyens humains et matériels nécessaires afin de maintenir une offre de soins de qualité pour les habitants de l'est parisien ;
- obtenir une étude quant aux besoins d'une action spécifique afin d'éviter une souffrance au travail pour les personnels de cet établissement ;
- mettre en œuvre plus globalement une réflexion sur l'accueil et la prise en charge des futures mères de l'est parisien.